



## PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 12 mai 2022

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GAURAT, GUERINET, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MM. BARJONET, BRISSON, PICAULT, POINCLOUX.

**Autres personnalités :** Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 mars 2022 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2022 : bilan provisoire ;
- Demande de financement de l'animation Leader – année 2022 ;
- Demande de financement de l'animation Leader – soutien préparatoire à la candidature 2023-2027 ;
- Coopération Leader : prise en charge des frais liés au déplacement au Portugal de Mme PAILLOUX, élue au Bureau et Maire de Yèvre-la-Ville et de Mme BEVIERE, Présidente ;
- Mise en place du télétravail ;
- SAGE Nappe de Beauce : lancement de la consultation autour des enjeux du SAGE ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE remercie Mme la Sous-préfète de sa présence, puis fait part de la liste des personnes excusées.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 mars 2022**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : approbation du projet de CRST 2022-2028, cycle de formation « santé mentale », lancement de la consultation pour la démarche « Réseau fertilité des sols du Pithiverais », et préparation du Comité syndical (budget).

N'ayant pas reçu d'observation en amont de la réunion, ni en séance, le projet est soumis au vote.

### **Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

En lien avec le PCAET, évoqué lors du Bureau précédent, Mme BEVIERE relance les intercommunalités pour la réponse complémentaire à envoyer aux services de l'Etat. Plus le temps passe, plus la consultation de la population va arriver pendant l'été, ce qui n'est pas souhaitable.

M. GUERINET indique qu'une réunion des 3 EPCI reste à organiser, à laquelle le PETR sera convié.

La Présidente rappelle que le CRST 2016-2022 vient de s'achever au 23 avril et que le projet de CRST 2022-2028 a été envoyé à la Région fin avril, accompagné du bilan du CRST actuel.

Le rendez-vous dit de négociation reste à organiser avec les élus et les services régionaux, très probablement deuxième quinzaine de juin. La validation en Commission Régionale Permanente ne devrait intervenir qu'en septembre ou octobre 2022.

Mme BEVIÈRE passe la parole à David VOYER, qui commente les chiffres clés du bilan du CRST, présentés dans les documents joints au dossier des participants.

Sur les 8 212 000 € alloués au territoire pour la période 2016 à 2022, 8 075 644 € sont consommés (chiffres disponibles au moment du dépôt des dossiers), soit 98,34%.

L'axe B « favoriser le mieux être social », qui est l'axe phare des CRST a été largement consommé, puisqu'à hauteur de 2 412 789 €. La transition écologique, dont le plan climat, arrive juste derrière, avec une consommation de 1 852 600 €.

Le tableau présentant la répartition des dossiers portés par les collectivités (Communes ou Communautés de communes) montre bien la relation entre les strates des collectivités et les dotations ; les communes *pôle de centralité* ou les *villes pôles* reçoivent plus de subventions que les « petites » communes. La hiérarchie territoriale est respectée. Les chiffres indiquent cependant que les « petites » communes sont à même de bénéficier de dotations régionales, parfois importantes.

Au-delà des dotations, le bilan montre l'intérêt du CRST pour un territoire de projets, en termes d'emplois générés ou confortés : près de 88 emplois créés et 337 emplois confortés en 6 ans.

Les services enfance-jeunesse se développent, avec la création de 85 nouvelles places et avec près de 275 places améliorées en ALSH.

A travers le plan climat, le territoire peut justifier d'une réduction importante des consommations énergétiques et de GES : plus de 579 000 kwh, et plus de 126 500 kgeqCO<sub>2</sub> (dont 27% environ pour les projets portés par les bailleurs). Plus de 6 560 m<sup>2</sup> de surfaces ont été isolées, permettant un gain énergétique significatif : après travaux, 36,4% des projets passent en classe énergie B, et 63,6% en classe C.

Pour l'éclairage public, le seul projet de Pithiviers permet la réhabilitation de 1 080 points lumineux, avec un gain énergétique de 70% environ (530 990 kwh économisés environ).

Les clauses sociales intégrées aux dossiers importants ont permis de valoriser 9 472 heures d'insertion.

Au global, le bilan est donc plutôt très positif.

David VOYER indique par ailleurs que la Région apportera son financement pour l'animation territoriale 2022, à hauteur de 50 000 €. En 2021, le PETR ne prévoyait aucune dotation. Dans le budget 2022, il avait été prudemment inscrit 25 000 €, ne sachant pas si le CRST pourrait être signé avant la fin de l'année.

### **Leader : demande de subvention pour le financement du poste de chargé de mission – année 2022**

Mme BEVIÈRE rappelle le départ de Nathalie COATGLAS, d'ici fin août.

La demande de financement du poste sera divisée en deux délibérations, une partie de la mission pouvant être dédiée à la préparation de la candidature au programme 2023-2027.

La première demande concerne donc les frais du poste de chargé de mission et des frais professionnels associés, soit un total de dépenses estimées à 37 051,06 €.

Le FEADER apporte 80% de financement, le PETR Gâtinais Montargois la moitié du reste à charge, partagé avec le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Leader : demande de subvention pour le soutien préparatoire à la candidature Leader 2023-2027**

Comme indiqué précédemment, la Présidente rappelle la possibilité d'un financement, à hauteur de 80%, pour la préparation de la future candidature, sur la base d'une dépense forfaitaire maximale de 30 000 €.

Mme BEVIERE précise que certains territoires font appel à des bureaux d'études. Ici, le choix a été de privilégier une préparation en interne.

Le budget prévisionnel prévoit des dépenses à hauteur de 30 141,70 €. La subvention FEADER serait donc de 24 000 €. Comme précédemment, le solde représentant les 20% est partagé entre le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et le PETR Gâtinais Montargois.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Leader : prise en compte des frais liés au déplacement au Portugal de Mmes PAILLOUX et BEVIERE**

Mme BEVIERE rappelle que dans le cadre du projet de coopération transnationale avec le Portugal et l'Espagne, plusieurs actions de capitalisation sont prévues au programme, dont un voyage d'étude au Portugal du 18 au 20 mai, objet de la délibération, et en Espagne en septembre.

Mme BEVIERE étant elle-même concernée par l'objet de la délibération, elle passe la parole à M. GUERINET, 1<sup>er</sup> Vice-président. Il indique qu'à la demande de la Trésorerie, le PETR doit prendre une délibération pour, en premier lieu, autoriser Mmes PAILLOUX et BEVIERE à participer au voyage d'étude au Portugal, et d'autre part, prendre en charge, en tant qu'élues, leurs frais liés à ce séjour.

Mmes BEVIERE et PAILLOUX ne prennent pas part au vote.

Le Vice-président donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Mme BEVIERE partage le programme du séjour, et rappelle que du 24 au 26 octobre, le colloque organisé dans la grande halle de Chamerolles clôturera le programme du projet de coopération. Les délégations partenaires portugaises et espagnoles y participeront. La mobilisation du plus grand nombre d'acteurs locaux est attendue, dont celle des élus du Nord Loiret.

## **Mise en place du télétravail**

Mme BEVIERE indique avoir reçu l'avis favorable du Centre de Gestion du Loiret le 18 mars dernier pour la mise en place du télétravail au sein de la structure ; il fait suite à la demande du PETR, qui, préalablement, avait procédé à une concertation auprès des agents du PETR.

Dans le cas présent, le choix s'était tourné vers une journée de télétravail par semaine maximum, flottante, pour mieux coller au besoin de présence dans les locaux.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur seront modifiés en conséquence.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Etude « concertation autour des enjeux du SAGE Nappe de Beauce »**

Mme BEVIERE rappelle les difficultés liées au financement de la cellule d'animation de la CLE du SAGE Nappe de Beauce. Cette difficulté peut notamment être mise en relation avec le décalage qu'il y a aujourd'hui entre la gouvernance du SAGE, les enjeux qui lui sont propres et le contexte législatif, qui ont largement évolué.

Voté en 2013, le SAGE doit être évalué et réinterrogé au regard d'un contexte qui n'est plus celui des premiers travaux précédant sa mise en œuvre, dans les années 2000.

La « mise à plat » devrait permettre de définir une gouvernance et un financement qui se fondent sur les enjeux des usagers de l'eau et les actions à mettre en œuvre. Le portage de la CLE par le PETR sera questionné.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Affaires diverses

- Départ de Corinne FELUT, chargée de mission GPEC T.

Mme BEVIERE indique que Corinne a quitté ses fonctions fin avril. Lors d'une réunion entre le PETR et les élus des 3 intercommunalités, il a été déterminé que le portage de cette démarche reviendrait maintenant à l'Entente Economique Nord Loiret. Les élus doivent encore questionner cette nouvelle compétence au regard du binôme de développeurs économiques déjà en place. Cela peut se traduire par un recrutement ou par l'intégration de la mission dans les fiches de poste existantes. Dans ce dernier cas, il n'y aura pas de financement de la Région et du FSE+.

- Départ de Thomas CAZIN, chargé de mission CTEC.

Mme BEVIERE indique que Thomas vient de quitter lui aussi ses fonctions, en début de semaine.

Son remplacement est une urgence, les phases d'études des démarches BAC étant de plus en plus avancées ; les programmes d'actions pourraient donc être animés dès le deuxième semestre 2022.

Par ailleurs, le PETR doit lancer une consultation pour l'étude réseau azoté et les appels à projets pour les MAEC sont en cours.

- Loi Climat et Résilience ou loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Mme BEVIERE indique qu'une réunion technique est programmée le 18 mai prochain de 10h à 12h par les services de l'Etat. Il s'agit ici de travailler sur la thématique du Zéro Artificialisation Nette, à l'échelle régionale, et de partager les travaux relatifs à la mise en œuvre de cette loi.

Mme BEVIERE attire l'attention sur la « concurrence » entre les territoires, dont les métropoles.

Une réunion à destination des élus est envisagée courant juin.

- Etude mobilité du Conseil départemental du Loiret.

Mme BEVIERE fait état de cette étude menée par le Département. Plusieurs études et travaux étant conduits en parallèle (intercommunalité, CD45, Région), les questions de mise en réseau et de mutualisation sont interrogées.

- Appel à projets régional PNA 2022

La Présidente indique avoir été sollicitée par la Chambre d'agriculture du Loiret pour la soutenir dans son projet d'étude et d'accompagnement aux établissements de restauration collective sur le périmètre du PETR.

Une lettre de soutien est sollicitée, pour appuyer une démarche de territoire, au-delà d'un accompagnement individuel. Mme BEVIERE donne lecture du projet de courrier de réponse, qui sera cosigné par les Présidents des 3 EPCI et l'Entente Economique Nord Loiret.

**Le Bureau émet un avis favorable au projet et à cette réponse groupée.**

- Date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau pourrait se tenir le jeudi 13 juillet 2022 en matinée, puisqu'à ce jour, il n'y a pas nécessité de délibération ou de sujet urgent à traiter en juin. Il y a cependant nécessité du Bureau en juillet, notamment pour délibérer sur 2 études pour le SAGE, à la suite d'une consultation par appel d'offres.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h10.

**Monique BEVIERE, Présidente**